

AVIS FISCAL IMPORTANT À L'INTENTION DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS

Fonds de revenu d'actifs réels mondiaux BNI (le « Fonds »)

Relevé annuel d'information de société de placement étrangère passive (SPEP) Pour l'année d'imposition terminée le 31 décembre 2022

Le présent avis est destiné aux détenteurs de parts qui sont des « personnes des États-Unis » en vertu de l'*Internal Revenue Code of 1986 of the United States of America* (le « Code ») et des règlements fiscaux américains connexes. Cet avis ne concerne pas les autres détenteurs de parts. Une « personne des États-Unis » inclut notamment les citoyens américains (qu'ils soient ou non résidents des États-Unis), certaines personnes ayant le statut de résidents permanents américains, les entités corporatives américaines, ainsi que certaines fiducies et successions américaines. Veuillez consulter un spécialiste en fiscalité américaine pour toute question afférente à votre statut fiscal.

Pour l'année d'imposition américaine se terminant le 31 décembre 2022, le Fonds est réputé être une société de placement étrangère passive (« SPEP »), traduction française de « *Passive Foreign Investment Company* » (« PFIC »), en vertu de l'article 1297(a) du Code.

Le relevé annuel d'information de SPEP ci-joint vous est fourni conformément aux exigences de l'article 1.1295-1 (g)(1) du *Code of Federal Regulations* (le « Règlement »). Le relevé annuel d'information de SPEP contient des renseignements permettant aux détenteurs de parts visés d'exercer un choix fiscal afin de reclasser le Fonds comme étant un fonds électif admissible (« FEA »), traduction française de « *Qualified Electing Fund* » (« QEF »). Généralement, les détenteurs de parts qui sont réputés être des personnes des États-Unis et qui ont fait le choix fiscal d'un FEA sont tenus d'inclure dans leur déclaration de revenus leur part au prorata des *ordinary earnings* (« revenus ordinaires ») et des gains en capital nets du Fonds, et ce, que le Fonds ait ou non distribué des montants aux détenteurs de parts. Veuillez consulter un spécialiste avant d'exercer un choix fiscal en fonction de votre situation et de remplir les formulaires nécessaires afin de produire une déclaration de revenus américaine.

Afin d'exercer le choix fiscal d'un FEA, les détenteurs de parts doivent remplir le « Formulaire 8621 » (*Form 8621: Return by a Shareholder of a Passive Foreign Investment Company or Qualified Electing Fund*) exigé par les autorités fiscales américaines. Un Formulaire 8621 séparé doit être rempli relativement à chacun des fonds pour lequel le détenteur de parts désire exercer le choix fiscal d'un FEA. Chaque formulaire doit être joint avec la déclaration de revenus américaine du détenteur de parts dans les délais prescrits.

Dans le cas d'un fonds de Banque Nationale Investissements inc. (« Fonds BNI ») dont les actifs comprennent des parts d'un autre Fonds BNI, le détenteur doit remplir un Formulaire 8621 séparé pour cet autre Fonds BNI détenu indirectement afin d'exercer le choix fiscal d'un FEA. Le relevé annuel d'information des SPEP permet d'effectuer le choix fiscal d'un FEA pour un Fonds BNI détenu directement ou pour tout Fonds BNI sous-jacent détenu indirectement.

Nous recommandons aux détenteurs de parts de consulter un spécialiste au sujet des exigences en matière de déclaration fiscale américaine. Vous trouverez également de l'information portant sur les règles fiscales américaines applicables aux investissements dans des SPEP sur le site Web de l'*Internal Revenue Service* des États-Unis (<https://www.irs.gov/>) en inscrivant « *Form 8621 Instructions* » dans la barre de recherche.

Pour toute question, veuillez communiquer avec votre conseiller ou contacter un spécialiste en fiscalité américaine. Merci du soutien et de la confiance que vous manifestez à l'égard des Fonds BNI.

Fonds de revenu d'actifs réels mondiaux BNI (le « Fonds »)

Relevé annuel d'information de société de placement étrangère passive (SPEP) Pour l'année d'imposition terminée le 31 décembre 2022

- 1) Le présent relevé s'applique à l'année d'imposition du Fonds et de tout Fonds BNI sous-jacent détenu par le Fonds pour l'année commençant le 1er janvier 2022 et se terminant le 31 décembre 2022.
- 2) Les montants par unité et par jour des revenus ordinaires pour chaque série du Fonds et, le cas échéant, du ou des Fonds sous-jacent(s) BNI détenu(s) par le Fonds, comme prévu pour la période spécifiée au paragraphe (1), sont indiqués dans le(s) tableau(x) ci-dessous :

Série du Fonds détenu directement	Revenus ordinaires par unité par jour (USD)
Séries Investisseurs / Conseillers	0,0001163519
Série Privée	0,0001475690
Série F	0,0001380619
Série F5	0,0001574587
Série FH	0,0001316645
Série H	0,0001045169
Série N	0,0001270394
Série NR	0,0001341225
Série O	0,0001801383
Série T5	0,0001491721

- 3) Les montants par unité et par jour des gains en capital nets pour chaque série du Fonds et, le cas échéant, du ou des Fonds sous-jacent(s) BNI détenu(s) par le Fonds, comme prévu pour la période spécifiée au paragraphe (1), sont indiqués dans le(s) tableau(x) ci-dessous :

Série du Fonds détenu directement	Gains en capital nets par unité par jour (USD)
Séries Investisseurs / Conseillers	0,0000563958
Série Privée	0,0000574112
Série F	0,0000556824
Série F5	0,0000621686
Série FH	0,0000532794
Série H	0,0000522195
Série N	0,0000500730
Série NR	0,0000524608
Série O	0,0000612865
Série T5	0,0000674104

- 4) Pour déterminer le montant de la quote-part des revenus ordinaires et des gains en capital nets de la série du Fonds et de chacun des Fonds BNI sous-jacents que détenait directement et indirectement le porteur de parts, comme indiqué dans le tableau ci-haut, multipliez les montants par unité et par jour par le nombre de parts de la série respective du Fonds détenu, puis par le nombre de jours pendant lesquels le porteur de parts les a détenues au cours de la période spécifiée au paragraphe (1).

5) Les montants par unité en espèces ou en biens à la juste valeur marchande distribués ou réputés distribués par le Fonds aux détenteurs de parts au cours de la période spécifiée au paragraphe (1) sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Série du Fonds détenu directement	Date de distribution	Distribution en espèce/en biens par unité (USD)
Séries Investisseurs / Conseillers	25-Jan-22	0,0151554958
Séries Investisseurs / Conseillers	25-Fév-22	0,0110337520
Séries Investisseurs / Conseillers	25-Mar-22	0,0088187340
Séries Investisseurs / Conseillers	25-Avr-22	0,0000000000
Séries Investisseurs / Conseillers	25-Mai-22	0,0555519202
Séries Investisseurs / Conseillers	27-Jui-22	0,0259930070
Séries Investisseurs / Conseillers	25-Jul-22	0,0253779681
Séries Investisseurs / Conseillers	25-Aoû-22	0,0360259580
Séries Investisseurs / Conseillers	26-Sep-22	0,0000000000
Séries Investisseurs / Conseillers	25-Oct-22	0,0030897474
Séries Investisseurs / Conseillers	25-Nov-22	0,0100605834
Séries Investisseurs / Conseillers	21-Déc-22	0,0162766114
Série Privée	25-Jan-22	0,0236440611
Série Privée	25-Fév-22	0,0090149137
Série Privée	25-Mar-22	0,0096187660
Série Privée	25-Avr-22	0,0000000000
Série Privée	25-Mai-22	0,0607431643
Série Privée	27-Jui-22	0,0351282051
Série Privée	25-Jul-22	0,0332261580
Série Privée	25-Aoû-22	0,0427170890
Série Privée	26-Sep-22	0,0053524918
Série Privée	25-Oct-22	0,0119778202
Série Privée	25-Nov-22	0,0179050112
Série Privée	21-Déc-22	0,0237556893
Série F	25-Jan-22	0,0227554008
Série F	25-Fév-22	0,0186083203
Série F	25-Mar-22	0,0112611893
Série F	25-Avr-22	0,0011898239
Série F	25-Mai-22	0,0678881359
Série F	27-Jui-22	0,0344172494
Série F	25-Jul-22	0,0327839626
Série F	25-Aoû-22	0,0430160692
Série F	26-Sep-22	0,0055642052
Série F	25-Oct-22	0,0100499412
Série F	25-Nov-22	0,0178885565
Série F	21-Déc-22	0,0226875642
Série F5	25-Jan-22	0,0299050408
Série F5	25-Fév-22	0,0296632653

Série F5	25-Mar-22	0,0302038043
Série F5	25-Avr-22	0,0295819961
Série F5	25-Mai-22	0,0294391213
Série F5	27-Jui-22	0,0293636364
Série F5	25-Jul-22	0,0294207863
Série F5	25-Aoû-22	0,0291957664
Série F5	26-Sep-22	0,0274943616
Série F5	25-Oct-22	0,0277548472
Série F5	25-Nov-22	0,0282655198
Série F5	21-Déc-22	0,0277426222
Série FH	25-Jan-22	0,0230410699
Série FH	25-Fév-22	0,0177464678
Série FH	25-Mar-22	0,0132688619
Série FH	25-Avr-22	0,0000000000
Série FH	25-Mai-22	0,0666892576
Série FH	27-Jui-22	0,0365524476
Série FH	25-Jul-22	0,0335118723
Série FH	25-Aoû-22	0,0475262670
Série FH	26-Sep-22	0,0007355402
Série FH	25-Oct-22	0,0117773208
Série FH	25-Nov-22	0,0180613313
Série FH	21-Déc-22	0,0236844810
Série H	25-Jan-22	0,0157893487
Série H	25-Fév-22	0,0170620094
Série H	25-Mar-22	0,0134159207
Série H	25-Avr-22	0,0000000000
Série H	25-Mai-22	0,0608156111
Série H	27-Jui-22	0,0289572650
Série H	25-Jul-22	0,0276006228
Série H	25-Aoû-22	0,0390443449
Série H	26-Sep-22	0,0000000000
Série H	25-Oct-22	0,0047466216
Série H	25-Nov-22	0,0112513089
Série H	21-Déc-22	0,0163926002
Série N	21-Déc-22	0,4357869623
Série NR	25-Jan-22	0,0428107937
Série NR	25-Fév-22	0,0424646782
Série NR	25-Mar-22	0,0432384910
Série NR	25-Avr-22	0,0423483366
Série NR	25-Mai-22	0,0421438031
Série NR	27-Jui-22	0,0420357420

Série NR	25-Jul-22	0,0421175555
Série NR	25-Aoû-22	0,0417954265
Série NR	26-Sep-22	0,0393597672
Série NR	25-Oct-22	0,0397326675
Série NR	25-Nov-22	0,0404637248
Série NR	21-Déc-22	0,0397151666
Série O	25-Jan-22	0,0281221809
Série O	25-Fév-22	0,0271483516
Série O	25-Mar-22	0,0059838555
Série O	25-Avr-22	0,0037941292
Série O	25-Mai-22	0,0675975695
Série O	27-Jui-22	0,0392626263
Série O	25-Jul-22	0,0368119891
Série O	25-Aoû-22	0,0452549444
Série O	26-Sep-22	0,0152040742
Série O	25-Oct-22	0,0146232374
Série O	25-Nov-22	0,0221944652
Série O	21-Déc-22	0,0279613860
Série T5	25-Jan-22	0,0275975311
Série T5	25-Fév-22	0,0273744113
Série T5	25-Mar-22	0,0278732417
Série T5	25-Avr-22	0,0272994129
Série T5	25-Mai-22	0,0271675625
Série T5	27-Jui-22	0,0270979021
Série T5	25-Jul-22	0,0271506423
Série T5	25-Aoû-22	0,0269429852
Série T5	26-Sep-22	0,0253728629
Série T5	25-Oct-22	0,0256132491
Série T5	25-Nov-22	0,0260845176
Série T5	21-Déc-22	0,0256019674

- 6) Le Fonds et, le cas échéant, chacun des Fonds BNI sous-jacents énumérés ci-haut, permettra(ont), sur demande, au détenteur de parts d'obtenir une copie de ses registres comptables et autres documents semblables pouvant être conservés par le(s) Fonds et servant à la validation et à la détermination des revenus ordinaires et des gains en capital nets calculés, conformément aux principes applicables en matière d'impôt sur le revenu aux États-Unis en vertu de l'article 1293 du Code, afin de vérifier ses montants et la part proportionnelle du détenteur de parts de ceux-ci.

BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.,
Agissant à titre de gestionnaire du Fonds



Eric-Olivier Savoie
Président et chef de la direction
Banque Nationale Investissements inc.
Date : 31 mars 2023

Les informations et les opinions qui sont exprimées dans la présente communication le sont uniquement à titre informatif et peuvent être modifiées sans préavis. Les points de vue exprimés ne visent pas à prodiguer des conseils de placement ni à faire la promotion de placements en particulier et aucune prise de décision de placements ne devrait reposer sur ces derniers. Banque Nationale Investissements Inc. (« BNI ») a pris les moyens nécessaires afin de s'assurer de la qualité et de l'exactitude des informations contenues aux présentes à la date de la publication. Cependant, BNI ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de cette information et cette communication ne crée aucune obligation légale ou contractuelle pour BNI.

Ces renseignements sont tirés des états financiers venant du Fond et de ses sous-jacents et sont fournis afin d'aider les détenteurs de parts à effectuer des calculs. Ces renseignements ne constituent pas un conseil ou une opinion fiscale. Les états financiers sont disponibles sur le site <http://www.bninvestissements.ca>. Les détenteurs de parts devront consulter leur spécialiste en fiscalité américaine pour l'ensemble des impacts fiscaux de la détention de parts selon leur propre situation fiscale particulière, en vertu des lois fédérales, d'état, locales des États-Unis ou des lois fiscales étrangères.

Les parts du Fond offerts par BNI n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du « U.S. Securities Act of 1933, as amended » ("1933 Act"). Sous réserve de certaines exceptions, les parts ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis ou offertes ou vendues à des personnes des États-Unis (défini dans la loi de 1933 Act). Le Fond offerts par BNI n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du « U.S. Investment Company Act of 1940, as amended ». BNI n'a pas été enregistré en vertu du « U.S. Investment Advisers Act of 1940 ».

© 2023 Banque Nationale Investissements inc. Tous droits réservés. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite sans l'autorisation préalable écrite de Banque Nationale Investissements inc.

MD BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS est une marque déposée de la Banque Nationale du Canada, utilisée sous licence par Banque Nationale Investissements inc.